

Aux origines de l'église arménienne catholique de Jérusalem¹

L'Église arménienne est dite apostolique en référence aux apôtres Thaddée et Barthélémy, «les évangélistes de l'Arménie», ou grégorienne en référence à son fondateur l'évêque saint Grégoire l'Illuminateur.

C'est une Église nationale, l'Arménie ayant adopté le christianisme comme religion d'État en 301 (291 selon les historiens). Son chef, qui porte le titre de «Catholicos de tous les Arméniens», est considéré comme le successeur de saint Grégoire. Le siège (catholicossat) est fixé à Etchmiadzine, à une vingtaine de kilomètres de la capitale Erevan. Sa position s'est renforcée depuis l'accession de l'Arménie à l'indépendance. Un second catholicossat, créé dans le royaume de Cilicie à Sis, au XIII^e, se trouve aujourd'hui au Liban où il avait été transféré après le génocide. Les patriarcats de Jérusalem et de Constantinople, fondés respectivement en 1311 et 1461, sont toujours en activité.

La christianisation du pays est favorisée par l'invention, au début du Ve siècle, de l'alphabet arménien par le moine Mesrop Machtots dans le but de traduire les livres saints et d'évangéliser la population dans sa propre langue, alors que le pays est déchiré entre les empires perse et byzantin qui se partagent le territoire. La liturgie de langue arménienne remplace les textes byzantins et syriaques.

C'est une Église autocéphale² suite à son rejet des décisions de Chalcedoine. Elle s'en tient aux trois premiers conciles³, qui proclament l'union dans la personne du Christ des deux natures, divine et humaine, et reconnaît Marie Théotokos (Mère de Dieu). Et elle conteste l'appellation monophysite⁴ puisqu'elle avait anathémisé la doctrine d'Eutychès. Elle ne rejette pas le dogme de l'Incarnation mais plutôt la soumission à l'Empereur byzantin que l'adhésion à Chalcedoine entraînait (Ormanian, 2000).

L'Église arménienne catholique prend officiellement naissance en 1742, avec la reconnaissance par le pape Benoît XIV de son chef, l'évêque Abraham Ardzivian qui avait demandé son rattachement à Rome. Exclu de l'Église arménienne apostolique et exilé, Ardzivian finira par trouver refuge dans la montagne libanaise, au Kesrouan, où le patriarche maronite lui réserve un très bon accueil. Il s'installe au couvent des moines antonins arméniens et prend le titre de «Catholicos de Cilicie pour les Arméniens catholiques». Son successeur fonde, à proximité, le monastère de Bzommar, devenu aujourd'hui séminaire et résidence d'été (Djourian, 1990).

En 1830, la communauté arménienne catholique de Constantinople, jusque-là incluse dans le *millet* arménien sous la juridiction du patriarche arménien apostolique, obtient un statut de *millet* autonome. Si la création de ce *millet** met fin aux persécutions subies par les Arméniens de ce rite et leur accorde la liberté de culte, elle entraîne de nouveaux problèmes, avec la hiérarchie de l'Église catholique d'une part, entre clercs et laïcs d'autre part.

**Millet*: système communautaire établi dans l'Empire ottoman, et réformé au XIX^e siècle, regroupant les non musulmans au sein de structures fondées sur l'appartenance confessionnelle qui bénéficiaient de l'autonomie administrative dans la gestion de la vie religieuse et culturelle ainsi que celle du statut personnel de leurs membres.

La communauté n'est pas soumise à l'autorité spirituelle du catholicos-patriarche du Liban mais à celle d'un archevêque-primat de Constantinople nommé par le pape (alors que le premier est élu, selon la tradition de

1 [Extraits d'un article de Sossie Andézian, Fondation des lieux de culte – juillet 2010, Archives des sciences sociales des religions](#)

2 Une Église autocéphale est une Église chrétienne dont le primat jouit d'une indépendance totale, sur le plan juridique comme sur le plan spirituel, par rapport à une quelconque autorité. Ce terme est surtout utilisé dans le christianisme oriental

3 Concile de Nicée (325), de Constantinople (381) et Ephèse (431)

4 Le monophysisme ne reconnaît qu'une nature dans la personne du Christ (en opposition à la définition donnée par le concile de Chalcedoine (451) selon laquelle la nature humaine et la nature divine coexistent dans une personne

l'Église arménienne qui accorde une grande place aux laïcs⁵, par un synode de clercs et de laïcs puis confirmé par Rome).

Un chef civil, *patrik*, représente le *millet* auprès de la Sublime Porte et en administre les biens. Pour mettre fin aux tensions résultant du dédoublement de l'autorité spirituelle, à la mort du titulaire du siège du Liban, en 1866, le nouveau candidat, Antoine Hassoun, qui était archevêque-primat de Constantinople et soutenu par Rome, réunit les deux fonctions. Avec l'aide de la France, il obtient également le titre de chef civil, et le siège patriarcal est transféré de Bzommar à Constantinople où il restera jusqu'au génocide, avant de revenir au Liban en 1928.

Deux autres initiatives de Rome, soutenues par Hassoun, suscitent la colère non seulement des laïcs, mais également d'une partie du clergé, provoquant un nouveau schisme et installant l'Église dans une crise longue de plusieurs années: la bulle *Reversurus*, promulguée par Pie IX en 1867, qui exclut l'Assemblée des laïcs des instances de nomination des prélats, et la déclaration du Concile de 1869-1870 de la primauté et de l'infaillibilité du pape. L'élection de Léon XIII, en 1878, rétablit l'ordre, Rome s'abstenant désormais de s'immiscer dans les affaires internes de l'Église (Whooley, 2004).

La fondation de l'Église arménienne catholique de Jérusalem se fait dans ce contexte de crise, qui aura des répercussions certaines sur la réalisation du projet.

La montée à Jérusalem

La présence arménienne à Jérusalem, qui remonte aux premiers siècles chrétiens, est généralement associée au patriarcat arménien apostolique administré par la confrérie Saint-Jacques, ainsi qu'aux lieux saints dont il se partage la propriété et/ou le contrôle avec les Églises grecque orthodoxe et latine. Situé sur le Mont Sion, le siège du patriarcat, construit autour de la cathédrale des Saints-Jacques (le Majeur et le Mineur), est un vaste complexe entouré de murailles et composé de plusieurs chapelles, d'un monastère, d'un parc résidentiel, d'une école proposant un cycle complet d'enseignement, d'une bibliothèque de manuscrits et d'une bibliothèque générale, d'un musée et d'une librairie. Un séminaire, une imprimerie ainsi qu'un cimetière constituent deux autres îlots de l'autre côté de la rue. Avec les maisons, les immeubles et les magasins alentour, l'ensemble forme le quartier arménien de Jérusalem, un des quatre quartiers de la vieille ville qui occupe le sixième de sa superficie globale.

Le projet de fondation d'une Église arménienne catholique à Jérusalem au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle peut être lu comme une tentative de positionnement sur la scène internationale qu'est devenue la ville sainte. La chute d'Acre, devant l'Égyptien Ibrahim Pacha, ainsi que les ingérences occidentales avaient transformé Jérusalem en véritable capitale provinciale sous l'autorité directe du sultan. L'affaiblissement de l'Empire ottoman va conduire les puissances occidentales à se poser en protectrices des chrétiens, qui feront l'objet de luttes d'influence entre elles. Leurs intérêts ne sont pas que religieux mais surtout stratégiques, politiques et économiques. Les consulats se multiplient, chaque pays essayant d'attirer ses missionnaires et ses ressortissants et de développer établissements religieux, culturels, caritatifs et économiques. Le protectorat des Arméniens catholiques sera assuré, comme celui de tous les catholiques, par la France, au moins jusqu'à la défaite de 1870 devant la Prusse, où elle sera de plus en plus concurrencée par l'Italie avec les franciscains mais également par le Vatican qui tient à consolider sa souveraineté étatique. Aussi les difficultés auxquelles se heurte le projet relèvent-elles autant de la sphère religieuse que des sphères administrative, politique et diplomatique. Elles se présentent à chaque étape d'un processus long d'un demi-siècle: achat du terrain – attestation, réinvention et appropriation d'un lieu saint – établissement d'un centre de pèlerinage – édification de l'église – formation d'une communauté confessionnelle.

* * *

5 La Constitution de la communauté arménienne apostolique, ratifiée en 1863, conférait aux laïcs de plus grandes prérogatives au sein de l'Église. La Constitution de 1888 rétablira ces prérogatives chez les catholiques.